

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 17 avril 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD, M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel NOËL, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET, Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX, Mme Inès ZERRAR, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Aurélie LOLLIER, Mme Maryse VUERLI, M. Geoffroy LANG, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Philippe DUVERNOY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à Mme Marie-Rose GALMES
M. Patrick CANTAT avec pouvoir à Mme Aurélie LOLLIER
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) - DESIGNATION
DES MEMBRES**

Cette délibération a été affichée le : 29 avril 2026

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) - DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Le renouvellement de la CCID doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter, de l'installation du Conseil Municipal.

1 – RÔLES DE LA CCID

La commission communale des impôts directs (CCID) joue un rôle essentiel dans l'organisation de la fiscalité locale, bien que son pouvoir demeure consultatif. Elle intervient principalement dans l'évaluation des biens immobiliers, en contribuant à la détermination de leur valeur locative, base de calcul des impôts locaux. À ce titre, elle participe à la définition des locaux de référence, à l'appréciation des surfaces et à l'élaboration des tarifs d'évaluation, tant pour les propriétés bâties que non bâties.

Elle est également amenée à formuler des avis sur certaines réclamations des contribuables, notamment en matière de taxe d'habitation ou de taxe foncière, lorsque celles-ci portent sur des questions de fait. Par ailleurs, elle s'inscrit dans un processus plus large de mise à jour des bases fiscales, alimenté par le suivi régulier des évolutions du parc immobilier, telles que les constructions nouvelles, les transformations ou les démolitions.

Toutefois, son rôle reste limité à une fonction d'aide à la décision, l'administration fiscale conservant le pouvoir de décision.

La CCID se réunit une fois par an dans le cadre de sa mission consultative, en présence d'un représentant des services fiscaux.

Les réunions ont lieu à huit clos : seuls les membres de la commission sont habilités à y assister.

La présence du Président de la commission est indispensable, à savoir le Maire ou son Adjoint délégué pour la CCID.

2 – COMPOSITION DE LA CCID

La composition de la commission est la suivante :

- le Maire ou un Adjoint délégué, président de commission
- CCID : 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

Les membres **sont désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)** :

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit comporter **32** noms :

- 16 noms pour les commissaires titulaires ;
- 16 noms pour les commissaires suppléants ;

Les 32 noms figurant sur la liste adressée à la DDFIP doivent remplir les conditions suivantes :

- Être Français ou ressortissant d'un Etat membre de L'Union Européenne
- Être âgé de 18 ans au moins
- Jouir des droits civils
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune

Les informations à communiquer pour chaque commissaire proposé sont les suivantes :

- Nom et Prénoms
- Date de naissance
- Adresse
- Assujettissement aux impositions directes locales (TH, TF)

A défaut de liste complète ou remplissant ces critères, la DDFIP se réserve le droit de procéder à des désignations d'office.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal désigne les 16 membres titulaires et 16 membres suppléants ci-dessous respectant les dispositions susmentionnées, étant entendu que la Directrice des services fiscaux retiendra 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, le Maire ou son Adjoint délégué en assurant la présidence de droit.

NOM - PRENOM
Monsieur François CAYOT
Madame Gisèle CUCHET
Monsieur Jean-Luc FLAVENOT
Monsieur Rémi PLUCHE
Monsieur Régis BIGUINET
Monsieur Guy PROVOST
Monsieur Xavier BOURCERONDE
Monsieur Didier GUILLAUME
Monsieur Thierry NAUDIN
Monsieur Gérard RIDOUX
Monsieur Georges SAGUIN
Madame Christine SCHMITT
Madame Michèle CLEMENT
Monsieur François VILLARS

Monsieur Jean François FERRY
Monsieur Frédéric BREUILLOT
Monsieur Mehdi MONNIER
Madame Marie-Rose GALMES
Madame Maryse BRANCALEONE
Madame Sophie DEBUCHY
Monsieur Romain AJOUX
Monsieur François LEBEAU
Madame Nora ZARLENGA
Monsieur Sébastien COURTY
Monsieur Gilles MAILLARD
Monsieur Louis POYARD
Monsieur Emmanuel CLAUDE
Madame Brigitte JACQUEMIN
Monsieur Arnaud MILADINOVIC
Monsieur Karim SEDRATI
Monsieur Jean-Marie KERFRIDEN
Madame Christelle FOSSE

Pour : 28
 Contre : 0
 Abstentions : 7

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 29 avril 2026